



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Rapport annuel 2013

Dieser Bericht ist auch in Deutsch erhältlich.

Sommaire

2	Objectifs et conditions cadre de la Fondation
3	Activités en Suisse
4	Activités à l'étranger
4	Aperçu
4	Participation au Asia Pacific Carbon Fund
4	Etat d'avancement des projets sous contrat
6	Achat de certificats auprès de traders
7	Vue d'ensemble et perspective
7	Revenus et dépenses
7	Réductions d'émissions attendues et réalisées
7	Perspective
8	Comptes annuels
10	Annexe

Objectifs et conditions cadre de la Fondation

Dans le cadre de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, la Suisse avait pris l'engagement international de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% en moyenne par rapport à leur niveau de 1990 à l'horizon 2008 à 2012. La loi nationale sur le CO₂, dont la première incarnation est arrivée à échéance le 31 décembre 2012, concrétisait ces objectifs pour le CO₂, dont la part d'émissions de 86% en fait le principal gaz à effet de serre. Ainsi, les émissions de CO₂ résultant de la combustion d'énergies fossiles devaient être réduites de manière analogue de 10%.

Les activités de la Fondation Centime Climatique, fondée en août 2005, représentaient une mesure librement consentie des milieux économiques au sens de l'ancienne loi sur le CO₂, qui a été soumise à une révision totale au 1^{er} janvier 2013. Leur objectif était de contribuer de manière économiquement efficiente et conforme au principe du pollueur-payeur à ce que la Suisse puisse respecter ses engagements en matière de politique climatique. Pour ce faire, la Fondation investissait en Suisse et à l'étranger dans des projets de réduction des gaz à effet de serre. Les réductions d'émissions étaient déterminées selon des principes reconnus à niveau national et international, et seront imputées par la Suisse dans les délais stipulés en vue de l'accomplissement de son objectif de réduction vis-à-vis de la communauté d'Etats.

La Fondation se finançait par une redevance sur toutes les importations d'essence et d'huile de diesel, prélevée à hauteur de 1,5 centime par litre entre le 1^{er} octobre 2005 et le 31 août 2012. Le produit total de la redevance s'est élevé à 718 millions de francs.

En août 2005, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et la Fondation Centime Climatique avaient signé un contrat, étendu par des accords supplétifs en février 2009 et en janvier 2012. Selon les termes de ces contrats, la Fondation devait livrer à la Confédération un volume de 17 millions de tonnes de CO₂ de réductions d'émissions imputables aux objectifs de la loi sur le CO₂ resp. du Protocole de Kyoto. Au minimum 2 millions de tonnes devaient être réalisées en Suisse et au maximum 15 millions de tonnes pouvaient provenir de projets de protection climatique réalisés à l'étranger.

La Fondation pouvait exclusivement présenter pour imputation des certificats (portant sur des réductions d'émissions issues de projets de protection climatique réalisés à l'étranger) délivrés par le conseil exécutif compétent conformément aux règles du Protocole de Kyoto de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les règles régissant l'imputation des réductions d'émissions de CO₂ déclenchées en Suisse ont été établies par le «Groupe de coordination pour le centime climatique», un comité créé par la Confédération en son sein.

Le 15 novembre 2013, le DETEC a confirmé l'accomplissement des contrats par la Fondation. La confirmation a été donnée dans le cadre d'un nouveau contrat signé entre le DETEC et la Fondation le 8 octobre 2013 concernant les modalités de cessation des relations contractuelles existantes et l'utilisation des actifs excédentaires de la Fondation.

Activités en Suisse

La Fondation a rempli son mandat consistant à déclencher en Suisse au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions de CO₂ d'au moins 2 millions de tonnes avec un déploiement de moyens de 435 millions de francs. Au cours de la période concernée, ces moyens ont permis de réaliser des réductions d'émissions imputables de 2,69 millions de tonnes de CO₂. A ce chiffre s'ajoutent des réductions d'émissions prouvées de 0,23 million de tonnes de CO₂ pour les années 2006 et 2007

Trois programmes ont permis l'acquisition de réductions d'émissions de CO₂ en Suisse:

- Le **Programme Bâtiments** encourageait la rénovation énergétique d'enveloppes de bâtiments résidentiels et commerciaux existants chauffés de manière fossile. Aucune activité n'était plus à consigner pour le Programme Bâtiments au cours de l'année de rapport.
- Les **Programmes de Financement de projets** soutenaient des projets de réduction des émissions de CO₂ relevant des domaines des carburants, du chauffage, de la chaleur industrielle ou de l'utilisation de la chaleur résiduelle. Ils se sont clos avec la vérification des rapports de suivi pour l'année civile 2012. Au cours de l'année de rapport, des indemnités dues de 20,1 millions de francs ont été versées aux titulaires de projet.
- Dans le cadre du **Programme Conventions d'objectifs** étaient acquis des résultats excédentaires issus de conventions d'objectifs passées dans les domaines des combustibles et des carburants entre des entreprises et la Confédération par l'entremise de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Ce programme s'est également clos avec la livraison des rapports de suivi pour l'année civile 2012. Au cours de l'année de rapport, des indemnités dues de 23,5 millions de francs ont été versées aux partenaires contractuels.

Avec l'entrée en vigueur de la loi révisée sur le CO₂ le 1^{er} janvier 2013, les projets jusqu'alors soutenus par la Fondation se sont vu octroyer la possibilité de continuer à faire valoir pour imputation leur impact persistant. Ces réductions sont achetées par la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK, nouvellement créée, qui en tant que groupement de compensation remplit l'obligation légale de compensation des responsables de la mise à la consommation de carburants fossiles qui lui sont affiliés. La Fondation a ainsi pu se défaire de l'obligation d'indemniser pour 24 projets les réductions d'émissions réalisées en 2013. La seule exception concerne un projet de biogaz dont les réductions d'émissions ne sont pas imputables dans le contexte des nouvelles conditions cadre légales et qui n'était donc pas prêt à accepter une résiliation de son contrat avec la Fondation. Au cours de l'année de rapport, ce projet a réalisé une réduction d'émissions vérifiée de 1 994 tonnes de CO₂.

Activités à l'étranger

Aperçu

Afin de remplir son contrat avec la Confédération, la Fondation pouvait imputer au maximum 15 millions de certificats, portant chacun sur une tonne de CO₂ et provenant de projets de protection climatique approuvés par l'ONU selon les règles du Protocole de Kyoto. A la fin de l'année de rapport, à quatre exceptions près tous les contrats portant sur la livraison de certificats avaient été finalisés. Au cours de l'année de rapport, un total de 3 578 362 certificats ont été transférés sur le compte de la Fondation auprès du registre suisse des échanges de quotas d'émission. Fin 2013, un total de 15,6 millions de certificats avaient été livrés à la Fondation et environ 0,4 million de CERs supplémentaires sont attendus pour 2014. Le déploiement de moyens pour l'acquisition des certificats s'élèvera au total à 244 millions de francs.

Participation au Asia Pacific Carbon Fund

La Fondation participe à hauteur de 25 millions de US\$ au Asia Pacific Carbon Fund (APCF) de la Banque de développement asiatique (Asian Development Bank, ADB), qui a lancé ses activités opérationnelles en mai 2007. Ce fonds, qui compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de la Finlande, de la région de Flandres, du Luxembourg, du Portugal, de la Suède et de l'Espagne, présente un volume total de 151,8 millions de US\$. Afin d'accorder plus de flexibilité au fonds et de le soutenir dans le plein investissement de ses moyens, la Fondation a émis un billet à ordre de 2,5 millions de US\$. Au cours de l'année de rapport, le fonds en a fait usage à hauteur de 1,0 million de US\$.

Le fonds a conclu 49 contrats prévoyant la livraison de CERs en provenance de 71 projets. 38 projets se situent en Inde, 18 en Chine, 6 en Thaïlande et d'autres en Indonésie, au Bangladesh, en Ouzbékistan, en Géorgie et aux Philippines. Il s'agit de 35 centrales éoliennes ainsi que de diverses centrales dans les domaines de l'hydroélectricité, de l'énergie solaire, de la biomasse et de la géothermie, ainsi que de projets dans les domaines du gaz de décharge, de la gestion des déchets et de l'efficacité énergétique. 60 des projets produisent de l'électricité d'une puissance totale de 1,9 GW.

La part de la Fondation aux certificats attendus s'élève à 2,55 millions de CERs, qui à l'exception d'environ 20 000 CERs avaient tous été livrés à la Fondation à la fin de l'année de rapport. La Fondation s'attend à percevoir environ 150 000 CERs supplémentaires en provenance du billet à ordre. Courant 2014, le fonds sera clos une fois finalisés tous les contrats.

Etat d'avancement des projets sous contrat

Au total, la Fondation avait conclu des contrats de réduction des émissions avec 19 projets. Dans le cas de 8 projets, le contrat a été résilié de manière anticipée sans qu'aucune livraison n'ait eu lieu. Les 19 projets initialement approuvés promettaient la livraison de 2,83 millions de certificats en contrepartie d'indemnités de 33,7 millions d'euros et 2,8 millions de francs. Les 11 projets restants devaient livrer 1,95 million de certificats en contrepartie d'indemnités de 22,2 millions d'euros et 2,8 millions de francs. Le déficit de livraison dû aux résiliations de contrat s'élevait donc à 31,0%.

Fin 2013, 8 contrats avaient été finalisés comme prévu et 3 projets devaient encore procéder à une dernière livraison. Au total, les projets livreront 1,80 million de certificats. Par rapport au volume contractuel, ceci signifie un déficit de livraison de 8,2%. L'évolution des 11 projets couronnés de succès s'est avérée positive au cours de l'année de rapport.

– **Centrale à déchets de bois au Brésil:**

La centrale à déchets de bois de 9 MW à Itacoatiara dans l'Amazone est en opération depuis novembre 2002 et a été immatriculée auprès de l'ONU en mai 2006 sous le n° 168. Le titulaire de projet Precious Woods a livré la totalité du volume contractuel de 157 553 CERs dès 2009. La Fondation a par ailleurs acquis 473 598 CERs issus de ce projet par le biais de traders.

– **Projet éolien en Nouvelle-Zélande:**

L'installation éolienne de 58 MW à White Hill est en opération depuis mai 2007. En tant que projet MOC, elle n'a cependant généré de certificats qu'à partir de 2008. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU selon la procé-

dure simplifiée Track 1 sous le numéro NZ1 000002. L'opérateur de l'installation Meridian Energy a livré au cours de l'année de rapport 117 872 ERUs, actionnant pour la troisième fois l'option de vente lui permettant de livrer plus que les 80 000 ERUs convenus par contrat pour l'année de rapport: sur la durée totale du contrat, 488 966 ERUs ont ainsi été livrés (le volume convenu par contrat était de 400 000 ERUs).

– **Projet de transport par bus en**

Colombie: Le passage à un système de couloirs d'autobus réservés et de nouveaux modèles de bus plus efficaces à Bogotá a été opéré en 2005. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU en décembre 2006 sous le n° 672. Jürg Grütter, qui en tant que conseiller de projet revendait les certificats à la Fondation, a livré les 167 167 CERs garantis, dont 83 919 CERs au cours de l'année de rapport.

– **Projet de biogaz au Honduras:**

L'installation de biogaz de 1 MW est en opération depuis septembre 2006 et a été immatriculée auprès de l'ONU au même moment sous le n° 492. Elle a en outre été immatriculée auprès de la Gold Standard Foundation sous le n° 344. Comme pour les deux années précédentes, la Fondation n'a reçu livraison d'aucun certificat en 2013, mais la livraison est annoncée pour janvier 2014. Le volume contractuel de 175 000 CERs ne devrait donc être manqué que de peu.

– **Utilisation de fumier de volaille en**

Inde: La centrale à biomasse de 3,7 MW, située près de Rajamundry en Andhra Pradesh, est en opération depuis janvier 2009. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU en mars 2009 sous le n° 2348 et auprès de la Gold Standard Foundation sous le n° 400. Au cours de l'année de rapport, la Fondation n'a une fois de plus reçu livraison d'aucun certificat, mais une livraison devrait avoir lieu en février 2014. Le déficit par rapport au volume contractuel de 184 450 CERs devrait s'élever à environ 40 000 CERs.

– **Centrale à déchets de bois au Chili:**

La centrale à biomasse de 1,2 MW en Terre de Feu au sud du Chili est en opération depuis 2006 et a été immatriculée auprès de l'ONU en juin 2006 sous le n° 379. Au cours de l'année de rapport, 123 631 CERs ont été livrés. Au final, le déficit de livraison s'élève donc à environ 76 000 CERs sur un volume contractuel de 246 250 CERs.

-
- **Système de gestion de purin de porcherie en Equateur:** Ce système novateur, répondant aux exigences écologiques les plus strictes, est en opération dans trois élevages, en partie depuis 2000. Les projets ont été immatriculés auprès de l'ONU en septembre 2006 sous les n° 459 à 461. Au cours de l'année de rapport, 102 319 CERs supplémentaires ont été livrés à la Fondation. Au final, 235 933 CERs ont donc été livrés, soit 16% de plus que le volume contractuel de 202 700 CERs.
 - **Centrale au fil de l'eau La Joya au Pérou:** L'installation de 9,6 MW sur le fleuve Chili au sud du Pérou a été immatriculée auprès de l'ONU en novembre 2008 sous le n° 1889. Au cours de l'année de rapport, 59 149 CERs supplémentaires ont été livrés. Après deux ruptures de digue en 2008 et 2010, il fallait s'attendre à ce que le volume de livraison se réduise nettement. Au final, la livraison s'est élevée à 82 182 CERs, soit tout juste 60% des 140 000 CERs contractuellement attendus.
 - **Centrale au fil de l'eau Shugujiao en Chine:** L'installation de 4 MW sur le fleuve Changtan dans la province du Sichuan a été mise en opération en février 2009 et immatriculée auprès de l'ONU en janvier 2011 sous le n° 3315. Au cours de l'année de rapport a eu lieu l'unique livraison de 30 047 CERs; moins d'un tiers du volume contractuel de 97 120 CERs aura donc été atteint.
 - **Projet de biomasse de cosses de riz en Chine:** La centrale à biomasse dans la province du Jiangxi a été mise en opération fin 2009 et immatriculée auprès de l'ONU sous le n° 3769 en mars 2011 avec effet rétroactif en décembre 2010. Au cours de l'année de rapport a eu lieu l'unique livraison de 53 967 CERs. Par rapport au volume contractuel de 98 740 CERs, le déficit de livraison s'élevait donc au final à 45%.
 - **Centrale au fil de l'eau Bugoye en Ouganda:** La centrale au fil de l'eau de 13 MW a été mise en opération en octobre 2009 et immatriculée auprès de l'ONU en janvier 2011 sous le n° 3017. Au cours de l'année de rapport a eu lieu une première livraison de 50 284 CERs, une deuxième livraison est attendue pour février 2014. Le volume contractuel de 98 000 CERs devrait être respecté.
- Achat de certificats auprès de traders**
- Au cours de l'année de rapport, la Fondation a reçu une livraison retardataire de 111 944 CERs du projet n° 2162 (projet de barrage de 80 MW dans le Sichuan, Chine) qui auraient dû être livrés dès 2012 dans le cadre d'un contrat au comptant conclu cette année là.
- En revanche, les deux transactions à terme portant sur la livraison garantie de certificats ont été finalisées dans les délais convenus fin avril 2013:
- **Contrat d'achat de certificats avec EcoSecurities:** EcoSecurities s'était engagé à livrer à la Fondation jusque fin avril 2013 au total 3 000 000 de CERs répondant à ses exigences en matière d'intégrité écologique. L'obligation contractuelle a été remplie dans les délais convenus. Au cours de l'année de rapport ont été livrés les 828 437 CERs encore dus.
 - **Contrat d'achat de certificats avec SwissRe:** SwissRe s'était engagé à livrer à la Fondation jusque fin mars 2013 au total 650 000 CERs répondant à ses exigences en matière d'intégrité écologique. L'obligation contractuelle a été remplie dans les délais convenus. Au cours de l'année de rapport ont été livrés les 237 149 CERs encore dus.

Vue d'ensemble et perspective

Revenus et dépenses

La redevance du centime climatique de 1,5 centime par litre d'essence et d'huile de diesel a été prélevée du 1^{er} octobre 2005 au 31 août 2012. Comme la redevance du centime climatique a aussi été prélevée sur le territoire de la Principauté du Liechtenstein, un montant total de 3,2 millions de francs a dû être rétrocédé à la Principauté. La Fondation a perçu des revenus nets de 718 millions de francs.

Fin 2013, des dépenses de 675 millions de francs avaient été engagées pour l'acquisition de réductions d'émissions en Suisse et à l'étranger. Des engagements contractuels portant sur des dépenses supplémentaires de 4 millions de francs pour des réductions d'émissions déjà vérifiées à l'étranger doivent encore être réglés.

La majeure partie de ces moyens revenait resp. revient directement aux titulaires de projet. La part des coûts indirects au déploiement de moyens – prestations de conseil externes, entremise de projets, communication spécifique aux programmes – s'élevait à 6,0% en Suisse resp. 2,4% à l'étranger, et 4,6% au total.

Le produit des intérêts et des titres au cours de l'année de rapport s'est élevé à 1,3 million de francs. A ce montant faisaient face des pertes de change sur les monnaies étrangères, des pertes sur les cours de titres ainsi que des dépenses pour frais bancaires et autres frais de 1,7 million de francs. Au cours de l'année de rapport, les dépenses liées à l'opération du Secrétariat et à la communication se sont élevées à 0,5 million de francs.

Réductions d'émissions attendues et réalisées

A l'étranger, on attendait au cours de l'année de rapport la livraison de 3,24 millions de certificats. Au final, ce sont 3,44 millions de certificats qui ont été livrés, soit un surplus de livraison de 6,2%. Au 31 décembre 2013, la Fondation avait en tout reçu livraison de 15,50 millions de certificats de Kyoto. La livraison de 0,52 million de CERs est encore attendue. En octobre de l'année de rapport, 15 millions de certificats ont été transférés à la Confédération afin de remplir les obligations contractées. Au 31 décembre 2013, 0,50 million de certificats se trouvaient donc encore sur le compte de la Fondation: conformément au contrat, ceux-ci doivent être transférés à la Confédération d'ici le 15 avril 2014.

En Suisse, la Fondation a réalisé au cours de l'année de rapport une réduction de CO₂ de 1994 tonnes qu'elle ne pourra plus faire valoir. Au cours de la période 2008 à 2012, elle a réalisé au total des réductions d'émissions de 2,69 millions de tonnes. De celles-ci, 1,20 million de tonnes sont adossées à des droits d'émission suisses provenant d'entreprises ayant contracté un engagement en vue d'une exonération de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles. 0,37 million de ces droits d'émission ont été transférés à la Fondation au cours de l'année de rapport. En octobre de l'année de rapport, 507 774 droits d'émission ont été transférés à la Confédération afin de remplir les obligations contractées. Au 31 décembre 2013, 0,69 million de droits d'émission se trouvaient donc encore sur le compte de la Fondation: conformément au contrat, ceux-ci peuvent être vendus à la Fondation KliK d'ici le 15 avril 2014.

Perspective

Une fois tous les contrats finalisés, la Fondation devrait disposer de liquidités de 49 millions de francs. En outre, environ un million de certificats de Kyoto se trouveront sur le compte de la Fondation auprès du registre des échanges de quotas d'émission: conformément au contrat, ceux-ci doivent être transférés à la Confédération d'ici le 15 avril 2014.

A ceci s'ajoutent 0,69 million de droits d'émission suisses pouvant être vendus à la Fondation KliK à un prix à déterminer selon le principe de pleine concurrence. Il devrait en résulter un revenu de l'ordre de 50 millions de francs.

Par ailleurs, la Fondation peut faire valoir pour imputation l'effet persistant du Programme Bâtiments en tant que projet autoréalisé et également en vendre les réductions d'émissions à la Fondation KliK (cette possibilité a été confirmée par écrit par l'Office fédéral de l'environnement). Ceci pourrait entraîner des revenus supplémentaires de 60 millions de francs au total d'ici 2021.

Courant 2014, la Fondation définira conjointement avec la Confédération comment les moyens dégagés par les transactions susmentionnées, d'un montant total d'environ 160 millions de francs, peuvent être utilisés de manière conforme au contrat, de préférence pour l'acquisition de certificats de Kyoto ou pour la réduction d'émissions à l'étranger.

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre	2013 en francs	2012 en francs
Actif		
Actif circulant		
Liquide et dépôts à échéance fixe	5'310'511.60	16'549'973.28
Titres 1	38'913'775.00	108'941'162.00
Créances	642'618.57	487'577.81
Comptes de régularisation actifs	340'940.00	943'290.50
	45'207'845.17	126'922'003.59
Actif immobilisé		
Certificats de Kyoto et acomptes pour certificats de Kyoto	1.00	1.00
Actif réel mobile	0.00	2.00
	1.00	3.00
	45'207'846.17	126'922'006.59
Passif		
Capitaux d'emprunt		
Obligations issues de livraisons et de prestations	244'340.25	208'437.18
Autres obligations	0.00	660'140.25
Comptes de régularisation passifs	31'000.00	37'100.00
Provisions autres projets en Suisse 2	341'306.00	49'360'000.00
Provisions projets à l'étranger 3	4'021'501.50	50'500'000.00
	4'638'147.75	100'765'677.43
Capital de fondation		
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Report capital libre généré	26'106'329.16	- 9'713'388.21
Excédent de revenus	14'413'369.26	35'819'717.37
	40'569'698.42	26'156'329.16
	45'207'846.17	126'922'006.59

Compte de résultat	2013 en francs	2012 en francs
Revenus nets centime climatique		
Revenus centime climatique	- 8'916.95	68'939'286.10
Revenus divers	47'118.00	0.00
Correction de valeur Petroplus	0.00	- 1'057'946.20
Rétrocession Principauté du Liechtenstein	0.00	- 300'608.05
Coûts de prélèvement	0.00	- 8'693.35
Revenus de prestations à des tiers	6'493.80	103'996.28
	44'694.85	67'676'034.78
Revenus tirés de placements et intérêts perçus (nets)		
Revenus financiers	1'285'581.68	2'690'436.83
Frais financiers	- 1'688'456.29	- 2'097'563.95
	- 402'874.61	592'872.88
Revenus nets	- 358'179.76	68'268'907.66
Prestations de conseil externes	0.00	- 14'991.90
Dissolution de provisions générales	0.00	1'000'000.00
Dépenses projets en Suisse	- 45'377'060.11	- 49'379'692.50
Modification provisions autres projets en Suisse	49'090'810.00	- 4'510'000.00
Dépenses projets à l'étranger	- 34'964'990.60	- 39'417'466.15
Modification provisions projets à l'étranger	46'478'498.50	60'500'000.00
Coûts de personnel	- 185'531.20	- 430'646.45
Autres frais d'opération	- 270'177.57	- 196'393.29
Résultat de l'exercice	14'413'369.26	35'819'717.37

Explications relatives au bilan et au compte de résultat

La Fondation a lancé ses activités opérationnelles le 1^{er} octobre 2005 et a été alimentée jusqu'au 31 août 2012 par une contribution des importateurs d'essence et d'huile de diesel à hauteur de 1,5 centime par litre. La contribution a servi à accomplir l'obligation contractée envers la Confédération de réaliser au cours de la période 2008 à 2012 des réductions annuelles de 3,4 millions de tonnes de CO₂, dont au moins 0,4 million de tonnes de CO₂ en Suisse.

Le 15 novembre 2013, la Confédération a confirmé l'accomplissement des obligations contractées. Le 8 octobre 2013, un nouveau contrat a été signé avec la Confédération, dans lequel la Fondation s'engage à utiliser ses moyens financiers pour des mesures de réduction des émissions à l'étranger. En premier lieu, la Fondation doit apporter son soutien à des projets qui génèrent des certificats de réduction des émissions qu'elle remet ensuite à la Confédération en vue de l'accomplissement de ses engagements de droit international.

1 Titres

Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur de marché en fin d'exercice.

2 Provisions autres projets en Suisse

Les provisions comprennent les obligations contractées au titre de réductions d'émissions attendues, non encore vérifiées.

3 Provisions projets à l'étranger

Etant donné que la signature de contrats d'achat de certificats à l'étranger entraîne des obligations de paiement, des provisions ont été constituées à hauteur de la somme des contrats souscrits en fin d'exercice.

Obligations contractées dans les autres programmes

Toutes les obligations contractées dans le cadre des autres programmes ont été finalisées au cours de l'année de rapport; les provisions ont donc été dissoutes.

Gestion du risque

Le Conseil de fondation discute des risques financiers et opérationnels lors de ses réunions. Les considérations fondamentales quant au risque et à sa limitation sont consignées dans le registre des risques.

Conseil de fondation

Nom	Fonction	Organisation
Dr. David Syz	Président / Membre du Comité	Ecodocs AG
Dr. Ronald Ganz	Vice-président	–
Urs Brodmann	Membre	First Climate AG
Dr. Pascal Gentinetta	Membre (jusqu'au 31 août)	Economiesuisse
Dr. Rolf Hartl	Membre du Comité	Union Pétrolière
Peter Goetschi	Membre	TCS (délégué routesuisse)
Dr. Hans-Luzius Schmid	Membre du Comité	–
Henrique Schneider	Membre	Union suisse des arts et métiers
Georges Spicher	Membre	Cemsuisse

Secrétariat

Nom	Fonction	Organisation
Dr. Marco Berg	Directeur	Fondation Centime Climatique
Lorena Pedalino	Chargée des finances et de l'administration	Fondation Centime Climatique

Fondation Centime Climatique
Freiestrasse 167
8032 Zurich

www.fondationcentimeclimatique.ch